

## LA PRÉSIDENTE

Agen, le 15 février 2021

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

Début janvier, le Conseil départemental a proposé à l'ARS d'accompagner l'État dans la campagne de vaccination nationale contre la covid. Parmi les propositions faites, une a tout particulièrement retenu l'attention de l'ARS, au niveau local et régional : la mise en place d'un « vaccibus ».

Cet outil, expérimental et complémentaire aux outils de vaccination existants (centres de vaccination actuels) ou prochainement mis en œuvre (vaccination de proximité par les médecins libéraux et les pharmaciens), vise un public prioritaire défini nationalement : **personnes âgées de plus de 75 ans, isolées et/ou sans médecin traitant.**

**L'ARS nous a indiqué pouvoir mettre dans un premier temps à disposition du Conseil départemental, 60 doses individuelles de vaccins par semaine pour cette expérimentation.**

**Malgré ce nombre très limité de doses, j'ai souhaité lancer l'initiative qui débutera jeudi 18 février.** En effet, même si la vaccination contre la covid ne relève pas strictement de ses compétences, **il me semble que le Département se doit de participer à l'effort national de vaccination, en mobilisant ses moyens humains et matériels.**

Le vaccibus assurera ainsi **deux jours de vaccination par semaine, soit 30 personnes par jour** durant 4 semaines, avant de retourner assurer la seconde injection aux personnes ayant reçu la première dose de vaccin. **L'expérimentation concernera ainsi 240 personnes isolées et vulnérables** (480 vaccins administrés au total) **d'une vingtaine de communes très rurales.**

Les communes **ont été choisies en étroite concertation avec l'ARS sur des critères que j'ai souhaité objectifs : en fonction de leur isolement, de leur faible démographie** (moins de 300 habitants) **et de leur proximité ; elles ont en effet été regroupées en deux ou trois communes limitrophes** afin d'optimiser la vaccination et de faciliter les déplacements des personnes à vacciner.

Concernant la priorisation des personnes à vacciner au sein de ces communes, elle a été effectuée **en se basant sur les priorités nationales mais également après un échange avec les maires de ces communes** qui disposent d'une connaissance fine et de terrain des besoins de leur population.

Je suis consciente que de nombreuses communes regretteront de ne pas avoir été retenues et que cette opération suscitera de fortes attentes, mais il ne m'a pas paru concevable de l'abandonner parce que nous ne disposons pas d'un nombre suffisant de vaccins. J'ai donc pris mes responsabilités et lancé l'opération.

Il est à noter que le dispositif de déploiement de la vaccination de proximité annoncé par l'Etat devrait se mettre rapidement en place, du moins nous l'espérons. La médecine de

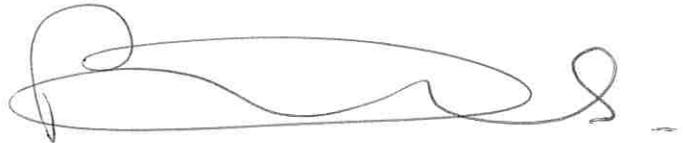
ville (médecin libéraux, infirmières) et les pharmaciens devraient pouvoir fin février vacciner la population.

Enfin, à ma demande et en partenariat avec l'ARS, **le Conseil départemental va également débuter la vaccination des résidents des établissements dont il a la compétence**: résidence autonomie et résidence foyer (MARPA par exemple). Dans les semaines qui viennent, **au rythme des doses de vaccins disponibles et de la capacité des établissements à se préparer à cette vaccination** (mise en place d'un protocole national particulier), les équipes du Conseil départemental vont proposer aux 900 résidents concernés d'être vaccinées.

Vous trouverez en pièce jointe et en toute transparence des éléments sur l'expérimentation du « vaccibus » ainsi que la liste des premiers établissements où cette vaccination sera assurée; il s'agit d'établissements qui étaient prêts à accueillir cette phase de vaccination dans le strict respect du protocole évoqué.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,



Sophie BORDERIE  
Présidente du Conseil départemental